

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"
Société Anonyme au Capital de 12.623.472 Dinars
Siège Social Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre
1003 Tunis El Khadra

CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 29 juin 2011 à 11H00 à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth – Tunisie BP 625 – 2070 Tunis – Tel : 71 911 100, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2010.
2. Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2010 ainsi que le rapport spécial.
3. Approbation des dits rapports et des états financiers de l'exercice 2010.
4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2010
5. Quitus aux Administrateurs
6. Affectation des résultats de l'exercice 2010
7. Cooptation d'un nouvel Administrateur
8. Mandat des co-commissaires aux comptes de la « STIP ».
9. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES « STIP »

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2011
PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant aux comptes de l'exercice 2010 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2010.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2010, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2010.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2010 des jetons de présence à hauteur de 1 000 Dinars par séance avec un maximum de 4 000 Dinars par an pour chaque Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire enregistre les résultats déficitaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 soit 15.169.044,457 Dinars.

Elle décide son affectation comme suit :

Amortissements différés	Dinars	9.298.286,418
Report déficitaire (perte 2010)	Dinars	5.870.758,039

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2010, approuve ces états financiers tels qu'ils ont été présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la décision du Conseil d'Administration du 11/02/2011 relative à la ratification de la nomination de Mr. Mohamed Hedi DRIDI en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Mr. Mohamed EZZAOUIA démissionnaire, et ce pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur .

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme les Cabinets & comme co-commissaires aux comptes de la STIP pour une nouvelle période de trois ans prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

En application de l'Article 19 des Statuts et notamment le troisième Alinéa relatif au renouvellement du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale prend acte de la désignation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 17 mai 2011 des Administrateurs suivants comme sortants :

- Monsieur Mohamed Hédi DRIDI
- La Banque Tuniso-Koweïtienne « B.T.K »
- Société Tunisienne des Industries Automobiles « S.T.I.A. »

Le bureau de l'Assemblée a reçu candidatures pour les trois sièges objet de ce renouvellement.

-
-
-

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

-
-
-

Ainsi les trois sièges objet de ce renouvellement sont affectés à :

- 1)
- 2)
- 3)

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2013.

De cet fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :

- PIRELLI TYRE SPA
- BID
- STUSID
- STB
- OCT
-
-
-

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à